



Familles
rurales
Vivre mieux !
Ain

Règlement intérieur

Accueil de loisirs

Année 2015-2016 – modifié au 1^{er} janvier 2016

Enfance et Loisirs

Place de la poste
01470 SERRIERES DE BRIORD

TEL : 04 74 36 15 71

Mail : enfanceloisirs@laposte.net
Site internet : famillesrurales.org/enfanceloisirs

Ce règlement intérieur est à lire et demande votre approbation.

Il a été élaboré pour permettre une bonne qualité d'accueil et assurer un bon fonctionnement de l'association qui repose sur l'énergie et la bonne volonté des bénévoles et des salariés.

L'association Enfance et Loisirs organise « l'accueil de loisirs » (centre de loisirs) pour les enfants de 3 à 12 ans sur la communauté de communes de Rhône- Chartreuse de Portes.

Les familles qui composent l'association sont associées au processus d'élaboration du projet éducatif de l'accueil de loisirs.

L'association adhère à la Fédération « Familles Rurales » de l'Ain. Notre association ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.

Son but est d'offrir un service de proximité à la population dans un milieu rural, en valorisant la famille au cœur de ses actions et dans ses missions d'accueil des enfants.

Lieu de fonctionnement :

Les séjours se déroulent à Serrières de Briord dans le bâtiment l'îlot loisirs, place de la poste

- capacité d'accueil : 72 enfants (22 de 3-6 ans et 50 de plus de 6 ans)

Le transport pour les enfants résidants sur les communes de la communauté de communes Rhône-Chartreuse, est organisé gratuitement (hors Serrières de Briord).

Accueil du mercredi après-midi

- **Formule 1** : En demi journée sans repas de 13h30 à 18h soit 4,5h
- **Formule 2** : En demi journée avec repas de 11h30 à 18h00 soit 6,5h (nous récupérons les enfants à la sortie de l'école, le transport est pris en charge par la communauté de communes – il est gratuit)

Modalités d'inscription et de paiement :

- **Les Inscriptions** se font sur place au moins pour la première fois. Vous pouvez ensuite communiquer par mail ou tel – demandez une confirmation d'inscription si vous n'avez pas joint la directrice directement.

Pour les mercredis les inscriptions sont possibles **jusqu'au lundi matin, 10h00.**

Cette marge permet d'assurer la transmission des effectifs au traiteur qui livre les repas et de prévoir l'encadrement et le transport.

Pour le bon fonctionnement de la structure, Il est très important de respecter les jours et délais d'inscription. Toute annulation d'inscription hors délais et sans justificatif (ex certificat médical) entrainera une facturation de 4.50 € correspondant à un repas non décommandé.

- **En cas d'absence pour maladie** et sur présentation d'un certificat médical, le montant du séjour est reporté sous forme d'avoir.
- Les enfants seront autorisés à quitter le centre pour se rendre à des activités extérieures (foot, gym, danse, musique....) si les parents ont préalablement rempli l'autorisation de sortie (avec horaires et coordonnées des éducateurs).

Seuls les parents ou les personnes qui auront fait l'objet d'une autorisation écrite des parents (remise à l'inscription) pourront se voir confier les enfants.

La responsabilité des organisateurs commence dès 7h30 et se termine à 18h00.

- **La facturation** est effectuée en fin de mois et payable dès réception de la facture. Elle est en priorité envoyée par mail, merci de spécifier si vous souhaitez un envoi papier (plus long et moins sympa pour la planète...)

Accueil pendant les vacances scolaires

- à la journée dès 7h30 jusqu'à 18h00
- **Nouveau !** tarif préférentiel pour une inscription sur une semaine complète. (cf grille tarifs)

Modalités d'inscription et de paiement :

- **Les Inscriptions** se font sur place au moins pour la première fois. Vous pouvez ensuite communiquer par mail ou tel – demandez une confirmation d'inscription si vous n'avez pas joint la directrice directement.

Les inscriptions sont ouvertes dans le mois qui précède les vacances, une info pratique est distribuée par le biais des écoles et sur site internet.

Pour le bon fonctionnement de la structure, Il est très important de respecter les jours et délais d'inscription.

En cas d'absence pour maladie et sur présentation d'un certificat médical, le montant du séjour est reporté sous forme d'avoir.

- Les enfants seront autorisés à quitter le centre pour se rendre à des activités extérieures (foot, gym, danse, musique....) si les parents ont préalablement rempli l'autorisation de sortie (avec horaires et coordonnées des éducateurs).

Seuls les parents ou les personnes qui auront fait l'objet d'une autorisation écrite des parents (remise à l'inscription) pourront se voir confier les enfants.

La responsabilité des organisateurs commence dès 7h30 et se termine à 18h00.

- **La facturation et le paiement sont effectués à l'inscription.** Les inscriptions sont fermes dès réception de votre règlement

Grille des tarifs en vigueur au 1er juillet 2016

accueil périscolaire	<i>matin</i> 7h00-8h30	<i>soir</i> 16h30- 18h30	<i>mercredi am sans repas</i> 13h30-18h	<i>mercredi après- midi avec repas</i> 11h30-18h
tarifs communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes				
QF1 com com (QF de 0 à 1000 €)	2,10 €/heure		10,00 €	14,70 €
QF1 com com (QF de 1001 à 1700 €)	2,20 €/heure		10,30 €	15,00 €
QF1 com com (QF + de 1700 €)	2,30 €/heure		11,50 €	16,00 €
tarifs extérieurs com com				
QF1 ext (QF de 0 à 1000 €)			11,50 €	16,00 €
QF2 ext (QF de 1001 à 1700 €)			11,70 €	16,25 €
QF3 ext (QF + de 1700 €)			12,80 €	17,40 €
vacances scolaires (extrascolaire)				
accueil à la journée 7h30- 18h00				
tarifs communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes				
QF1 com com (QF de 0 à 1000 €)	20 € (18 €/jour si inscription sur une semaine complète - 90 € la semaine)			
QF1 com com (QF de 1001 à 1700 €)	20,50€ (18,50 €/jour si inscription sur une semaine complète- 92,50 € la semaine)			
QF1 com com (QF + de 1700 €)	21,50 € (19,50 €/jour si inscription sur une semaine complète- 97,50 € la semaine)			
tarifs extérieurs com com				
QF1 ext (QF de 0 à 1000 €)	21,50€ (19,50 €/jour si inscription sur une semaine complète- 97,50 la semaine)			
QF2 ext (QF de 1001 à 1700 €)	22,00 € (20 €/jour si inscription sur une semaine complète -100€ la semaine)			
QF3 ext (QF + de 1700 €)	24,50 € (22,50 €/jour si inscription sur une semaine complète -112,50 € la semaine)			
Adhésion annuelle et familiale			24 €	

Pour permettre de connaître votre tarif, il faudra impérativement nous fournir :

- Votre Quotient Familial (si vous touchez des prestations CAF), il se trouve sur le courrier de votre Caf « notification de droit et paiements » ou sur Caf.fr (vous munir de votre N° d'allocataire et code confidentiel).
- Si vous ne touchez pas de prestations CAF, nous fournir une copie de votre dernier avis d'imposition (revenus de la famille). Nous effectuerons le calcul de votre Quotient Familial :
$$QF = \text{revenu mensuel du foyer} / \text{Nbre de part} \quad (\text{le revenu mensuel : revenu annuel} / 12 \text{ mois})$$
- Adhésion annuelle : **24 €** - cette carte d'adhérent est familiale et renouvelable tous les ans à la date anniversaire.

Dans le calcul des prix de journée il est tenu compte de la participation de la CAF, sous forme de prestations de service, versées au gestionnaire du centre de loisirs.

Sachez que pour plus de facilité, la directrice dispose d'un accès au logiciel CAFPRO et peut accéder avec votre N° d'allocataire à votre dossier pour consulter votre quotient familial. Il s'agit d'un accès confidentiel régis par une convention avec la caf.

Mode de règlement et aides possibles

Le centre est **conventionné avec la Caf**, nous déduisons les aides aux vacances

(Voir votre courrier envoyé par la CAF intitulé : « Notification de droits-Aide aux vacances »), de la MSA, les

Chèques Vacances, les **Chèques Emploi Service Universels (CESU)**

Des aides sont possibles auprès des comités d'entreprises (vous renseigner auprès d'eux).

Le Conseil Départemental, par l'intermédiaire de l'assistante sociale de secteur, peut apporter une aide de secours.

L'encadrement :

L'équipe est constituée

- d'une directrice diplômée BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur)
- D'animateurs (trices) diplômés (es) BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou en cours de formation. Leur nombre varie selon les effectifs, dans le respect du cadre législatif défini par Jeunesse et Sport.
- Le centre peut accueillir des stagiaires en découverte de l'entreprise ou diverses formations liées aux métiers de l'enfance.

Sécurité sanitaire

Chaque famille remplit à l'inscription une fiche sanitaire de liaison.

Sur ce document apparaissent les dates de vaccins obligatoires, les problèmes particuliers de santé nécessitant une attention particulière (ex. Allergies alimentaires, asthme, port de diabolos...)

En cas d'accident ou d'urgence les secours sont appelés et les parents prévenus.

Toutefois il est demandé aux parents de signer l'autorisation d'hospitalisation (sur la fiche de liaison sanitaire).

Les frais médicaux et pharmaceutiques sont à la charge des parents.

Maladie et médication :

L'enfant, même malade peut être accueilli au centre, sauf en cas de forte température et de maladie contagieuse. Il est sous la responsabilité de son médecin traitant.

Si l'enfant doit prendre des médicaments, fournir l'ordonnance ainsi que si possible des boîtes complètes dans les emballages d'origine (Ils sont confiés à la directrice qui tient le rôle d'assistant sanitaire.)

Le médecin référant à l'association est le docteur Patricia BLANC-WOLVILLE à Serrières de Briord

Tel : 06 03 00 43 95.

L'ensemble du personnel est tenu de garder une discrétion absolue sur ce dont il a connaissance de par l'exercice de ses fonctions et à l'occasion de son travail notamment : la vie privée des parents et des enfants, leur santé.

Photos : les enfants peuvent être pris en photo.

Ces photos peuvent illustrer des articles de la presse locale, des rapports de stage, les parutions de l'association ou de la fédération Familles Rurales, ou encore diffusées sur le site de l'association : www.famillesrurales.org/enfanceloisirs

Si vous vous y opposez merci de le préciser à l'inscription (utiliser le coupon ci-dessous)

Objet de valeur et affaires personnelles :

Le port de bijoux et objets de valeur est vivement déconseillé, il se fait sous la responsabilité des parents.

Les cartes (type Pokemon) et consoles de jeux doivent rester à la maison !

Si l'enfant a un tel portable, il doit être confié à la directrice (nous avons le tel au centre !), il sera restitué au départ de la structure.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou détérioration d'objets amenés par les enfants (jeux, jouets, bijoux...)

Marquer les vêtements et effets personnels des enfants et prévoir une tenue vestimentaire de rechange pour les plus petits est recommandé.

Rappel de ce qu'il faut prévoir pour une première inscription :

- Vos coordonnées (adresse, téléphones...)
- Votre N° d'allocataire CAF ou MSA et votre quotient familial
- Si vous n'avez pas de quotient familial, le dernier avis d'imposition (revenus du foyer)
- Votre notification de droit d'aides aux vacances de la CAF.
- Chèques vacances, Chèque emploi Service Universel, Bons Temps Libre acceptés.

Ce service bénéficie de l'aide des partenaires suivants :



Si vous approuvez ce règlement merci de compléter, signer et nous rendre le coupon ci-dessous :

✂.....

Je soussigné (e) :

- Certifie avoir lu et approuve le règlement intérieur de l'accueil de loisirs.
- Autorise la directrice à utiliser le logiciel CAFPRO pour la vérification du quotient familial.

Le :

